

- **Les syndicats de policiers estiment qu'une partie des magistrats est responsable du malaise qui règne dans leurs rangs. Sur les forums et chez les syndicats, les langues se délient.**

La police a le blues. L'annonce, jeudi soir, de **la libération du braqueur présumé du casino d'Uriage**, arrêté quelques jours plus tôt, ne fait que renforcer le sentiment de lassitude des forces de l'ordre à l'égard de l'autorité judiciaire. En témoigne ce commentaire acerbe, sur un forum de gendarmes en colère : «A quoi bon leur faire la chasse, s'ils tentent de nous flinguer et que quelques jours plus tard, on est amené à le recroiser dans la rue en nous foutant un doigt d'honneur... Écœurant». Ou encore : «J'espère que si cet individu perpétue un autre vol à main armée, notre juge des libertés pourra être inquiété et sera condamné en conséquence, car sa décision est pour le moins des plus choquantes, curieuse dans un même temps et incompréhensible de surcroît».

Les syndicats de policiers sont montés au créneau sur le même terrain. Synergie Officiers estime que «certains magistrats sabotent systématiquement le travail des policiers qui sont écœurés». Unité police SGP-FO se demande s'ils «doivent encore prendre des risques pour interpellier les truands». Et le syndicat national des officiers de police «constate que l'exaspération atteint son paroxysme dans les rangs policiers» et «appelle à l'union sacrée des magistrats avec les policiers pour lutter efficacement» contre l'insécurité.

Par ailleurs, le Syndicat indépendant des commissaires a appelé à boycotter les audiences de rentrée des tribunaux pour critiquer «le manque de sévérité des peines prononcées», en particulier à l'égard des auteurs de violence contre des policiers.

«Merci la France!»

«Attention, tempère Jean-Claude Delage, secrétaire général du syndicat policier Alliance, les policiers s'insurgent contre la croisade idéologique d'une minorité active de magistrats, et non pas de la justice en tant qu'institution». Selon le syndicaliste, «ces juges entendent manifester leur désaccord avec la politique sécuritaire du gouvernement en prononçant des peines laxistes». Et d'insister : «Le malaise des policiers vient du fait qu'ils ont l'impression que la chaîne pénale ne fonctionne plus et que leur travail ne sert donc à rien».

Cet été, les condamnations sans mandat de dépôt des jeunes hommes qui avaient **attaqué des membres des forces de l'ordre à coups de marteau** à Corbeil-Essonne, avaient suscité l'ire des policiers. D'autant que les condamnés, qui étaient repartis libres du tribunal, s'étaient exclamés «Merci la France!» à leur sortie du tribunal correctionnel d'Evry.

Au-delà du manque de sévérité, la **non-exécution des peines** est également source d'incompréhension chez les policiers. «La justice est là pour mettre les truands hors d'état de nuire, et personne ne peut comprendre pourquoi on les laisse dehors» affirme l'un d'eux. **A Paris, la non-exécution des peines pose de tels problèmes** qu'une unité de cinquante fonctionnaires de police est assigné à cette tâche : ramener derrière les barreaux ou devant leur juge d'application des peines les personnes condamnées, mais qui, laissées libres, ont disparu de la circulation.